



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 16 décembre 2010

L'an deux mil dix, le seize décembre, à 18h40, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 9 décembre 2010

Présents : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Béatrice Vinet, Françoise Guigard, Virginie Vincendeau, Christine Trichet, Sylvia Pain, Béatrice Gomit, David Loutreuil, Alain Bouvet, Joël Deschamps.

Absents représentés : Yvan Bailly par Jean-Pierre Roblin, Pascale Buronfosse-Bjaï par Michel Rougier, Emmanuel Mandon par Béatrice Vinet, Paul Couzard par Yann Juin, Robert Portier par Joël Deschamps.

Absente non représentée : Christine Guézou

Secrétaire de séance : Alain Bouvet

**Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 novembre 2010 : 18 voix.**

**Toutes les délibérations de ce Conseil Municipal ont été adoptées par 18 voix.**

### 2010 – 01/12 – Décision modificative n°4 - Budget Principal

Rapporteur : Jean-Pierre ROBLIN

En juin dernier, Monsieur le Maire avait proposé de créer une opération d'investissement liée à l'ensemble des réparations des dégâts suite à la tempête Xynthia. Il convient d'adapter les budgets en fonction des sommes reçues par le Conseil Régional, la CDA et l'acompte reçu de l'assurance de la commune.

#### Budget de Fonctionnement

Article	Dépense	Recette
7788		+ 66.011
023	+ 66.011	

#### Budget d'Investissement

Article	Dépense	Recette
021		+ 66.011
Opération : Xynthia »	« 2010/tempête + 66.011	

Puis, sur les opérations d'investissement, des ajustements sont nécessaires pour affiner au plus près de la réalité.

Opération	Article	Dépenses
2009/125	2313	- 1.041,83
2010/76	2313	+ 1.041 ,83

### 2010 – 02/12 – Décision modificative n°1 – Budget annexe Zone commerciale

Article	Dépenses
6522	- 16.603,44
673	+ 16.603,44

## **2010 – 03/12 – Subventions aux associations**

Rapporteur : Françoise Guigard

Vu la charte de la vie associative,

Vu la réunion de la commission « vie locale et citoyenneté » du 11 octobre 2010,

Vu l'enveloppe budgétaire inscrite au BP 2010 article 6574,

Monsieur le Maire propose d'attribuer la subvention suivante :

<b>Associations</b>	<b>Fonction.</b>	<b>Invest.</b>	<b>Projet</b>	<b>Total</b>
Comité de jumelage		750 €		750 €
<b>Total</b>		<b>750 €</b>		<b>750 €</b>

## **2010 – 04/12 - Personnel communal : règlement intérieur des services de la mairie et du CCAS**

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Le 14 avril 2009, le Comité Technique Paritaire (CTP) du Centre de Gestion de la Fonction publique de la Charente-Maritime donné un avis favorable au règlement intérieur de la commune et du CCAS. Cet avis est alors assorti d'une remarque particulièrement positive des membres du CTP concernant la concertation engagée au sein de la commune.

La démarche de concertation s'est poursuivie et a abouti à la mise en place d'un nouvel organigramme de l'ensemble des services puis à la réactualisation des fiches de postes. Cette mise à jour du règlement intérieur a été présentée le 7 décembre 2010 pour avis au CTP.

Le CTP a donné un avis favorable pour une application à compter de Janvier 2011.

## **2010 – 05/12 – Convention pour le contrôle des hydrants**

Rapporteur : Joël Deschamps

Vu les dispositions prises par le SAEP de la région nord de La Rochelle,

Vu les dispositions prises par le SDIS de la Charente-Maritime,

Monsieur le Maire rappelle que doivent être mises en œuvre les dispositions pour l'entretien des appareils de lutte contre l'incendie situés sur son réseau de distribution d'eau potable.

Ce réseau étant alimenté par le SAEP région nord de La Rochelle.

L'entretien des poteaux d'incendie consiste à :

- manœuvre de la vanne,
- contrôle et essais de débit et de pression,
- graissage des bouchons et de la tige de manœuvre,
- remplacement du clapet si nécessaire,
- peinture (hors bornes) et numérotage.

La rémunération forfaitaire annuelle est fixée à :

- 35 €HT pour le contrôle des appareils (poteau incendie diamètre de 60 mm à 100 mm, bouche incendie diamètre 100 mm et puisards)
- 18.50 €HT pour l'entretien des poteaux incendie 60mm
- 22 €HT pour l'entretien des poteaux incendie 80mm
- 25.50 €HT pour l'entretien des poteaux incendie 100 mm
- 40 €HT pour l'entretien des puisards.

La convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et ce pour une durée de 5 ans.

## **2010 – 06/12 – Restaurant scolaire : règlements intérieurs**

Rapporteur : Michel Rougier

Pour tenir compte des évolutions tant administratives que comptables, il est nécessaire de mettre à jour les règlements intérieurs du restaurant scolaire et ce à compter de Janvier 2011. Rappelons que ces règlements sont signés par les familles concernées.

Ces mises à jour concernent principalement les points suivants :

- Possibilité d'adhérer à la facturation par prélèvement automatique,
- Précisions concernant les régimes alimentaires particuliers,
- Cotisation annuelle « de la pause méridienne » pour l'école élémentaire.

### **2010 – 07/12 – Tarification de la « pause méridienne » pour l'école élémentaire**

Rapporteur : Michel Rougier

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS d'Esnandes gère l'accueil de loisirs par l'intermédiaire de son budget annexe : CLSH. C'est la raison pour laquelle, la mairie doit s'engager à reverser au CCAS le montant des cotisations.

Conformément à la délibération du 25 mars 2010, le Président du CCAS d'Esnandes a signé la nouvelle convention d'objectifs et de financements avec la Caisse d'Allocations familiales de la Charente-Maritime (CAF17),

Considérant la nécessité pour l'Accueil de Loisirs d'Esnandes de se mettre en conformité avec les nouvelles normes de la CAF 17, à travers l'annexe 2 de la convention citée ci-dessus, et notamment d'appliquer une tarification sur tous les accueils, la mise en place d'un tarif sur le temps de la «pause méridienne» devient obligatoire.

Par délibération en date du 27 juillet 2010, le Conseil d'Administration du CCAS a fait le choix d'appliquer une cotisation annuelle. Dans la mesure où la commune édite les factures de la restauration scolaire, la cotisation sera facturée par la commune, qui s'engage à reverser au CCAS la totalité des recettes perçues.

La cotisation annuelle est fixée à 19,75 € par enfant mangeant au restaurant scolaire (école élémentaire). Il est applicable à compter de Janvier 2011 et est révisable chaque année.

### **2009 – 08/12- Tarification de la location des salles municipales**

Rapporteur : Joël Deschamps

Vu la délibération en date du 21 janvier 2009 relative à la tarification de la salle des fêtes,

Vu la réhabilitation des locaux, l'aménagement et les investissements,

Vu les différentes réunions des commissions et de municipalités,

Il est proposé d'instituer une même tarification pour l'ensemble des salles municipales, à savoir:

<b>LOCATION</b>	<b>TARIFS COMMUNE</b>	<b>TARIFS HORS COMMUNE</b>	<b>SUPPLEMENT CHAUFFAGE</b>
<b>TARIF A</b>	115	180	25
<b>TARIF B</b>	190	320	50
<b>TARIF C</b>	290	480	100
<b>TARIF D</b>	42	75	25
<b>TARIF E</b>	210		50
<b>CAUTION</b>	300 € (200 € pour les dégradations et 100 € pour le ménage)		

Ces tarifs prendront effet au **1<sup>er</sup> janvier 2011**

Un arrêté précise les modalités d'application de la présente délibération.

Monsieur Deschamps rappelle que seul le Tarif A augmente de 20 €. Il s'explique notamment par les modifications de location de la Salle du Pousse Pied qui peut être désormais louée le samedi à 9 heures.

### **2010 – 09/12 – Délégation du Conseil Municipal au Maire – récapitulatif des décisions prises – Communication au Conseil Municipal.**

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22-3°-4°-8°-16°-20°, L2131-1 et L 2131-2,

Vu la délibération du 14 mars 2008 par laquelle Monsieur le Maire a délégué sa compétence et sa signature aux adjoints et conseillers municipaux délégués,

Vu les arrêtés du 18 décembre 2008 et du 21 avril 2010 par lesquels Monsieur le Maire a subdélégué sa compétence et sa signature aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués,  
 Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire de rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations, il est fait un état récapitulatif du 15 septembre au 17 décembre 2010 :

Type de prestations	Prestataires	Montant € HT
Salle Pousse-Pied : - Bardage extérieur	Atelier VINET	14.712,01 €HT
Bâtiments communaux : - Portes + volets - Portes école maternelle - Jeux pour enfants - chauffage bâtiment piscine - tables + chaises (cantine)	Teixera Texeira Mat et Co Hervé Thermique UGAP	2.787,25 €HT 676,30 €HT 2.665 €HT 3.111,54 €HT 2.849,43 €HT
AMO : restructuration des bâtiments	SEMDAS	12.765 €HT
Cimetière : Colombarium	Sansone	6.042,31 €HT

### Communication : Charte des Associations

Rapporteur : Françoise Guigard

Madame Guigard relate les différentes réunions qui se sont déroulées ces dernières semaines afin d'aboutir à la réactualisation de la Charte des associations. Ce document sera transmis à l'ensemble des associations dans les prochains jours afin d'être signé par chacune d'entre elles et ce avant fin Janvier 2011. L'utilisation des salles municipales sera également régit par une convention qui définira notamment les modalités à respecter pour chacune des parties.

### Questions diverses :

Monsieur Jean-Pierre Roblin fait savoir qu'il a contacté 20 personnes intéressées pour être intégrées au sein de la réserve communale de sauvegarde. Seules 9 ont confirmé leur engagement par écrit. Monsieur Roblin rappelle que les engagements doivent être rédigés pour être valablement considérés. Début Janvier, une formation est prévue pour l'utilisation du défibrillateur, notamment en cas de massages cardiaques.

Monsieur Jean-Pierre Roblin fait savoir que le local de la piscine, dans lequel se trouvent des sanitaires propres et du chauffage, a été équipé d'un lit et de couvertures pour recevoir la personne sans domicile fixe qui s'était logée dans une tente sur un terrain privé. Lors du CA du CCAS vendredi 10 décembre, devant les préoccupations partagées par tous, il a été décidé de proposer une solution adaptée à la situation de cette personne. L'assistante sociale a proposé des solutions qui paraissaient inadaptées compte tenu des conditions d'hygiène, connues par tous, sur le terrain privé. Conditions jugées indignes et totalement inadéquates. Le SAO 17, contacté mercredi, a confirmé la prise en charge de cette personne la veille au soir par la cellule « grand froid » ouverte à l'Arsenal à La Rochelle. Monsieur le Maire fait savoir qu'il a été contacté par le journal Sud Ouest pour savoir pourquoi la mairie ne proposait pas de solution à cette personne. Devant de tels propos mensongers, Monsieur le Maire s'est indigné de la propagation de telle rumeur et a remercié l'ensemble des élus et des agents qui ont mis en œuvre une solution adaptée aux préoccupations particulières de cette personne.

Madame Béatrice Vinet se félicite car l'ensemble des travaux prévus cette année : toitures photovoltaïques du groupe scolaire, église, réfection de bâtiments communaux et les études programmées pour la réhabilitation de la zone commerciale et du camping ont tous été tenus. Monsieur le Maire insiste sur les perspectives actuellement imaginées pour tenir compte de l'accroissement de la population d'environ 250 personnes d'ici à 2014. Cet accroissement étant lié aux programmes de logements actuellement déposés.

Monsieur Fabrice Brisson fait savoir que les travaux de voirie actuellement sur la commune concernent « coup de vague », la rue d'Orbigny, la rue de La Croix et annonce une nouvelle réfection du plateau car celle réalisée par le Conseil Général en période de gel n'a pas tenue.

Madame Françoise Guigard se félicite de la fête de Noël qui s'est organisée vendredi 10 décembre et a réuni beaucoup de monde autour de la place Thorens Glières. Madame Guigard invite tous les esnandais à découvrir la nouvelle boutique de la maison de la mytiliculture, inaugurée le samedi 11 décembre à l'occasion de l'ouverture du marché de Noël qui, comme l'an dernier, propose les produits locaux. Madame Guigard communique deux dates à retenir en Janvier : le 14 pour les vœux du Maire et le 22 pour la galette des Associations organisée cette année par l'ABE.

Quant à Monsieur Michel Rougier, il rappelle que les enfants des écoles ont déjeuné tous ensemble aujourd'hui à la salle municipale et ont reçu la visite d'un magicien qui a animé ce moment fort de la fin d'année. Monsieur Rougier remercie les agents, les élus et les parents mobilisés pour faire de cette journée une réussite.

Monsieur le Maire communique les dates des trois prochaines réunions de Conseil Municipal :  
Mercredi 26 janvier 2011 pour le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)  
Mercredi 9 mars 2011 pour le vote des Comptes administratifs et des Budgets  
Mercredi 13 avril 2011 : conseil municipal

Séance levée à 19h45